

Candidature de la Suisse au Conseil de sécurité : Questions et réponses

La Suisse peut-elle maintenir sa neutralité au Conseil de sécurité ?

Dans son rapport « *La candidature de la Suisse à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies pour la période 2023-2024* » de 2015, le Conseil fédéral a déclaré que la Suisse pouvait continuer à exercer pleinement sa neutralité tout en étant membre non permanent du Conseil de sécurité. L'adhésion répétée d'États neutres et ne faisant partie d'aucune alliance, tels que l'Autriche, la Suède et l'Irlande, démontre que cela est possible. Dans le contexte actuel de polarisation, la neutralité est un avantage et non un obstacle : la Suisse peut jouer un rôle de bâtisseur de ponts, ce qui est aujourd'hui plus important que jamais. La Suisse est déjà tenue de prendre position sur des questions controversées au sein et en dehors de l'ONU. Les positions de la Suisse sont basées sur la Constitution fédérale et le droit international, y compris la Charte des Nations unies.

Quel est le rôle réel des petits États au sein du Conseil de sécurité ?

Ils apportent de nouvelles idées au Conseil et constituent un correctif important. Même si les membres permanents ont un avantage grâce à leur droit de veto et à leur grande expérience, ils sont dépendants du soutien des membres non permanents : une résolution nécessite au moins neuf voix. Les membres non permanents jouent souvent un rôle déterminant dans les décisions importantes, par exemple lorsque le Conseil de sécurité a autorisé en 2019 le déploiement d'une mission de l'ONU pour surveiller le cessez-le-feu autour de la ville portuaire de Hodeidah au Yémen; ou lorsqu'il a adopté, la même année, une résolution sur les personnes disparues dans les conflits armés, qui soutient la découverte du sort de ces personnes. Dans le cas de la Syrie, le Conseil de sécurité a également pu adopter des résolutions grâce aux efforts des membres non permanents. Celles-ci ont permis jusqu'à présent l'accès transfrontalier de l'aide humanitaire et le passage de dizaines de milliers de convois d'aide.

Quelles seraient les priorités de la Suisse au sein du Conseil de sécurité ?

La Suisse définira ses priorités spécifiques en 2022 afin que celles-ci prennent en compte la situation dans le monde et les défis concernant les conflits spécifiques de manière appropriée. Les priorités seront basées sur le profil de longue date et bien connu ainsi que l'engagement de la Suisse au sein de l'ONU et en faveur de la paix et de la sécurité, tels que la prévention des conflits ; la médiation ; le droit international et la protection des civils dans les conflits ; les droits de l'homme ; les méthodes de travail du Conseil de sécurité ; et les défis plus récents tels que le climat et la sécurité ou la faim et les conflits.

Pourquoi la Suisse devrait-elle devenir membre d'un organe qui est bloqué en raison des conflits entre les grandes puissances ?

Le Conseil de sécurité est l'organe le plus important au niveau mondial dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Malgré une forte polarisation, le Conseil de sécurité adopte entre 50 et 70 résolutions par an. Il s'agit notamment des missions politiques et de maintien de la paix des Nations unies, grâce auxquelles plus de 100'000 casques bleus et expert(e)s civils sont déployés sur les cinq continents. L'objectif du Conseil est le même que celui énoncé dans la Constitution fédérale: promouvoir la paix dans le monde. Comme dans d'autres organes internationaux - tels que l'OMC ou le G20 - la dynamique au sein du Conseil de sécurité est le reflet de la situation politique mondiale. Ce n'est pas l'institution elle-même mais le comportement de ses membres qui est le facteur décisif. En tant que membre, il est possible de faire la différence, alors qu'en tant que non-membre, cela n'est possible que dans une mesure très limitée.

La Suisse serait-elle capable de s'exprimer rapidement sur les affaires courantes et les tensions internationales?

C'est déjà le cas aujourd'hui pour toutes les questions importantes de politique étrangère. Nos positions concernant la paix et la sécurité ne sont pas un secret. Si nous devions nous exprimer au Conseil de sécurité, ou si un vote devait avoir lieu sur une certaine question, nous voterions sur la base de notre stratégie de politique extérieure et de notre profil de politique étrangère. En octobre 2020, le Conseil de sécurité a discuté du conflit qui venait d'éclater dans le Haut-Karabakh. La Suisse a exprimé sa position à ce sujet dans un communiqué de presse, à l'OSCE et au Conseil de l'Europe. Elle aurait exprimé exactement la même position au Conseil de sécurité. Au sein du Conseil des droits de l'homme de

l'ONU également, la Suisse partage régulièrement son point de vue sur des questions actuelles et sensibles.

La Suisse met-elle en danger ses bons offices et son rôle de médiatrice avec un siège au Conseil de sécurité ?

Le mandat au Conseil de sécurité est conforme à l'engagement et aux bons offices de la Suisse en matière de politique de paix. En siégeant au Conseil, la Suisse peut apporter sa longue expérience et sa crédibilité en matière de promotion de la paix au bénéfice de la communauté internationale. D'autres États ont pu assumer des rôles importants au cours de leur mandat de deux ans, notamment grâce à leur appartenance au Conseil. La Suède, par exemple, a organisé les pourparlers de paix des Nations Unies pour le Yémen à Stockholm en 2018 et l'Allemagne a joué un rôle important début 2020 avec la conférence sur la Libye organisée à Berlin.

La Suisse peut-elle résister aux pressions des grandes puissances, par exemple pour soutenir une intervention militaire ?

La Suisse doit déjà prendre position sur de nombreuses questions sensibles de politique étrangère - par exemple au sein de l'OSCE ou du Conseil des droits de l'homme. Les conflits d'objectifs font partie de la vie quotidienne en politique étrangère. La Suisse représentera également ses intérêts et ses valeurs fondés sur la Constitution et le droit international au Conseil de sécurité. De plus, la Suisse n'est pas une puissance militaire et ne fait partie d'aucune alliance militaire. Elle est donc moins susceptible d'être exposée que d'autres États en matière de conflit militaire.

Quel est le slogan de la candidature suisse ? Comment la Suisse se présente-t-elle au public international ?

La Suisse se porte candidate avec le slogan « Un Plus Pour La Paix / A Plus For Peace ». Divers éléments visuels seront utilisés pour la candidature. Le slogan décrit divers éléments de la Suisse : outre son travail en matière de politique de paix (« Un Plus Pour La Paix »), son engagement en faveur du droit international humanitaire, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme (« un plus pour l'humanité »), ses efforts pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable (« un plus pour le développement durable »), l'importance de la Genève internationale (« un plus pour le multilatéralisme ») et son rôle dans les développements en matière d'innovation et de numérisation (« un plus pour l'innovation »). Le slogan est issu d'un concours d'idées au sein du DFAE, au cours duquel plus de 500 propositions ont été reçues.

Combien de postes supplémentaires sont nécessaires pour la candidature ?

Sur la base d'enquêtes menées auprès de membres non permanents comparables, le personnel supplémentaire nécessaire au DFAE pendant la durée du mandat est estimé à 25 postes. Cela placerait la Suisse dans la moyenne inférieure par rapport aux autres membres élus du Conseil de sécurité. De plus, en comparaison, la candidature au Conseil de sécurité nécessite moins de postes supplémentaires que la présidence de l'OSCE en 2014. Le Conseil fédéral a approuvé cette planification au printemps. La plupart des besoins supplémentaires temporaires seront compensés à l'interne par le DFAE. Après la fin du mandat, un retour complet au niveau antérieur à la candidature est prévu.

Quelle serait l'implication du Parlement durant le mandat de la Suisse au Conseil ?

En septembre 2020, le Conseil fédéral a présenté dans son rapport « *Siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement* » en réponse au postulat 19.3967 de la CPE-E des options pour impliquer le Parlement durant le mandat de la Suisse au Conseil de sécurité.